

LA GAZETTE

PRINTEMPS 2021

N° 71

Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Depuis un an de crise sanitaire, nous patientons toutes et tous, du mieux que l'on peut, que des jours meilleurs ensoleillent nos vies familiales, nos vies amicales, nos vies sur les bancs des universités, nos vies intellectuelles, nos vies gourmandes, nos vies associatives, nos vies festives fêtes ici et ailleurs,... avec une petite brise, même légère, de cette insouciance passée même si plus tout à fait comme avant. On nous dit qu'il faudra vivre avec. Alors, oui, nous saurons vivre avec, faisons-nous confiance ! La commune, au moment où les élus votent le budget, ne renonce pas aux travaux. Ils sont à la taille de la commune mais répondent aux besoins. Il faut dire que pour cela, les partenaires financiers continuent à être présents à nos côtés.

Encore un énième coup de gueule autour de nos poubelles « Fourre-Tout » !! Parce qu'une minorité agit ainsi, c'est double peine pour nous tous, nous nous punissons financièrement parlant par le coût exorbitant du traitement des déchets à la tonne, et plus on en met, moins on trie, on le paie plein pot ! Le tri lui est revalorisé donc racheté !, et ce que l'Etat impose aux Communauté de Communes sur les Ordures Ménagères, notamment par le biais de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Quel gâchis ! Et esthétiquement parlant avec des plateformes encombrées parfois de matelas, meubles, bouteilles de gaz... de surcroît à côté de l'école, haut lieu de l'enseignement, du civisme, de l'apprentissage des pratiques de bon sens... Voulons-nous de la vidéo surveillance... et son coût lui aussi exorbitant !

La grande majorité d'entre nous, avec ou sans effort, s'applique ce bon sens de bien vivre ensemble, au quotidien, et je les en remercie !

A vous toutes et tous ! Vive le printemps ! Qu'il profite à vous et à vos familles !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 25 Janvier

La convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'animation des actions

AGRI'E AU26 est reconduite par l'ensemble des élus pour 2021 à hauteur de 988 €HT, soit 10% du reste à charge pour la collectivité (pour information la répartition : 55% de l'Agence de l'Eau, 10% du Conseil Départemental et 25% d'autofinancement de la Chambre d'Agriculture). Pour 2022, ce sera la commune qui sollicitera l'Agence de l'Eau directement pour les aides pour les actions « captages ».

Madame le Maire fait part de la nécessité de prendre un arrêté en la matière portant interdiction de **dépôts sauvage de déchets**, la mise en demeure du contrevenant et de la verbalisation de l'infraction. Cet arrêté permet entre autre à la commune de pouvoir déposer une plainte le cas échéant. Validé par les élus.

Après avoir validé l'acquisition du logiciel, il y a lieu de délibérer sur la mise en place de ce **logiciel « portail famille »**, de créer un compte « dépôt de fond au Trésor » avec adhésion de paiement en ligne, PAYFIP impliquant des frais bancaires pour la collectivité à hauteur de 0.25% du montant de la transaction + 0.05€ par opération, dégressif si montant inférieur à 20€. Les familles n'ayant pas internet peuvent également payer par chèque directement à la Mairie. Le règlement intérieur de l'école sera modifié pour inclure ces informations. Également la délibération porte sur le changement de régisseur : Mme GIGONDAN, régisseuse titulaire et Mme AUDRAN, régisseuse suppléante. Approuvé à l'unanimité.

L'achat de 5 **bureaux évolutifs** évoqué en Conseil d'École et validé par la Commission et les élus sera imputé à la section d'investissement pour le budget 2021 pour un montant de 589.03 €TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Budgets Général et Eau/

Assainissement : la Commission Finances s'est réunie le 18 janvier dernier pour l'examen des comptes administratifs 2020, en concordance avec le pointage de la Trésorerie dont le compte de gestion sera édité pour vote. Les CA seront présentés au prochain Conseil Municipal.

SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) :

Le Maire fait part de la prise de contact avec ce service du Conseil Départemental pour demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur de l'Eau et de la mise à jour du schéma directeur d'Assainissement. Cette élaboration passera par un marché d'appel d'offre auprès d'un bureau d'étude d'où la demande d'assistance auprès de la SATESE. Ces schémas sont nécessaires pour la connaissance technique des réseaux, pour les enjeux environnementaux présents et futurs, et d'ici peu pour solliciter les différents partenaires pour une aide financière. Sur le fond les élus sont conscients de cette nécessité, y sont favorables pour les enjeux mais déplorent les coûts pour cette élaboration.

Travaux Clocher Mairie : la reprise des gouttières et les travaux au niveau de la charpente du clocher sont prévus pour début février avec les entreprises VIAL et PRO-GOUTTIERES.

Cour d'école : lors du dernier Conseil d'école avait été évoqué le souhait d'un meilleur zonage des espaces de jeux dans la cour avec la possibilité de diviser la partie en gravier en deux avec une partie en dur, enrobé ou béton désactivé, isolant ainsi un espace « jeux de ballon », un espace « cabane » et un espace « roulant » à la charge de la commune et l'achat de jeux de cour par le Sou de l'École. Pour le revêtement de sol pour la partie concernée, le

coût pour l'enrobé s'élève à 9 100 €HT, pour le béton désactivé à 13 690 €HT. Le Maire va faire part du chiffrage à Mme ROCHA, directrice de l'école et attend une prochaine réunion au Conseil Départemental pour la possibilité d'une aide financière pour 2021 ou 2022.

Abricot des Baronnie : Mme Lascombes fait part du courrier reçu du Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronnie l'informant de la demande par le Syndicat de reconnaissance en signe officiel de qualité IGP dont la commune fait partie du zonage. Il est demandé une participation à hauteur de 200 € pour la phase préalable. Les élus se prononceront au prochain Conseil.

SPIE/Eclairage public : proposition est faite par la société pour le renouvellement du contrat de maintenance. La nouvelle proposition de tarif est identique à celle d'il y a 6 ans, soit 22 € H.T. par foyer (le parc compte 96 foyers), avec pose et dépose des illuminations de Noël. Est demandé également le coût de la prestation pour le projet de foyers à LED et le coût de l'entretien. La durée de contrat de la première proposition variera selon la variante LED. Dossier en attente.

CCEPPG/note Biodéchets : le Maire informe les élus de la note des obligations dans la généralisation du tri à la source des déchets organiques et des enjeux en matière de collectes des biodéchets (collectivités, professionnels, particuliers). Un recensement est en cours pour centraliser sur 2-3 communes une aire de dépôt de déchets verts, pour du broyage, du compostage ; recenser des professionnels susceptibles d'être intéressés par la création d'une plateforme...

Tourisme : un élu siégeant à la commission au niveau de la communauté de communes informe d'une prochaine réunion. Il fera un retour à l'issue.

Du 1 mars

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENERAL (M14)

Section de fonctionnement	Dépenses 333 263.02	Recettes 378 380.37
Résultat de l'exercice 2020	+ 45 117.35	
Report 2019	+ 73 065.53	
Résultat de clôture 2020	+ 118 182.88	
Section d'investissement	Dépenses 56 965.02	Recettes 82 324.27
Résultat de l'exercice 2020	+ 25 359.25	
Report 2019	- 36 808.01	
Résultat de clôture 2020	- 11 448.76	
Restes à réaliser	13 000	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 440 036.05	Recettes 533 770.17

Le Compte Administratif du budget général 2020 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M14 2020 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET GENERAL

Déficit Reporté Invest. 2019	- 36 808.01
Solde d'exécution Invest.2020	+ 25 359.25
Excédent Reporté Fonct. 2019	+ 73 065.53
Solde d'exécution Fonct. 2020	+ 45 117.35
Restes à réaliser	13 000
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 93 734.12

L'affectation de résultats de 2020 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49)

Section d'exploitation	Dépenses 52 865.96	Recettes 59 662.48
Résultat de l'exercice 2020	+ 6 796.52	
Report 2019	+ 129 955.80	
Résultat de clôture 2020	+ 136 752.32	
Section d'investissement	Dépenses 45 340.52	Recettes 35 374.96
Résultat de l'exercice 2020	- 9 965.56	
Report 2019	+ 58 152.57	
Résultat de clôture 2020	+ 48 187.01	
Restes à réaliser	0	
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	Dépenses 98 206.48	Recettes 283 145.81

Le Compte Administratif du budget Eau/Assainissement 2020 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M49 2020 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET EAU/ASSAIN.

Excédent Reporté Invest. 2019	+ 58 152.57
Solde d'exécution Invest.2020	- 9 965.56
Excédent Reporté Fonct. 2019	+ 129 955.80
Solde d'exécution Fonct. 2020	+ 6 796.52
Restes à réaliser	0
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 136 752.32

L'affectation de résultats de 2020 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

La compétence intercommunale GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des risques d'inondations), transférée au SMBVL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez), ne modifie pas le pouvoir de police du Maire. La convention permet à la commune d'avoir à disposition divers outils. Les élus renouvellent cette convention pour une durée de 3 ans.

Le tarif annuel par foyer reste identique au précédent contrat avec **SPIE**; à savoir 22.00€ HT/foyer (la commune compte 96 foyers). Les élus approuvent le renouvellement du contrat pour 6 ans. A la demande des élus, un devis est en attente auprès de l'entreprise pour évaluer le coût du passage tout LED (changement de tête voire de mât). Le cas échéant d'un passage tout LED, le contrat de maintenance passerait à 15.50€ HT par foyer. Dossier en attente.

Madame le Maire fait part aux élus de la nécessité de permettre à Madame GIGONDAN un **temps de présence en mairie** d'une demi-journée supplémentaire, soit 4h le matin, afin d'assurer toutes ses missions administratives. Elle assurera donc 2 matinées à l'agence postale, au lieu de 3, compensée par la présence de Madame ANDRE sur 3 matinées au lieu de 2. Les horaires de Madame GIGONDAN ne changent pas et le contrat de Madame ANDRE passe de 8h à 12h par semaine. Au préalable, l'élue en charge du personnel et les adjoints ont émis un avis favorable à cette proposition. A l'unanimité les élus acceptent cette modification.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurisation de l'école : le projet de clôture barreaudée recevra une aide financière de la Région à hauteur de 50% ; en attente de l'avis du Département à hauteur de 30%.

Schéma directeur Eau/Assainissement : Après contact avec la SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration), au vu du grand nombre de communes sollicitant le service départemental et des priorités, sachant que la commune dispose de documents sur la connaissance de ses réseaux, la SATESE reviendra vers la commune en fin d'année.

Clocher de la Mairie : les travaux, retardés, devraient commencer courant mars.

Points d'Apports Volontaires/OM : la communauté déroule un calendrier de travaux pour l'aménagement de plateformes à contenants semi-enterrés à la place des bacs à Ordures Ménagères. La commune, prévue pour 2023/2024, se voit la possibilité de devancer ces aménagements pour cette année. Un travail au préalable avait été fait avec les élus en fin d'année dernière ainsi qu'avec les différents partenaires

(communauté, entreprise en charge des travaux, les entreprises de collectes des OM et du tri sélectif, ENEDIS) sur les lieux d'implantations : au vu des contraintes nombreuses donc pas de marge de manœuvre, la plateforme derrière l'école sera déplacée le long du terrain de boules l'impactant d'1/3 avec l'implantation de 3 conteneurs semi-enterrés de 5m3 chacun et les colonnes de tri existantes (la commune réalisera dans un second temps un aménagement esthétique aux abords, à sa charge) ; la plateforme au Domaine Urdy recevra 2 conteneurs semi-enterrés et les colonnes de tri existantes avec un aména-

gement à minima des abords. Le bac à la résidence des Séniories sera supprimé. Un nouveau point sera fait sur place avec tous les intervenants.

Vitesse dans le village : une campagne de contrôle de vitesse est en cours avec la gendarmerie, en premier lieu pédagogique. Le Maire rappelle que ces contrôles sont la conséquence d'incivilités, de négligences, rares pour certains ou quotidiennes pour d'autres, d'une minorité, mais les faits sont malgré tout présents et vécus au quotidien par les riverains.

Communauté/réunion Tourisme : Un élu délégué à la commission Tourisme fait le point sur les différents sujets traités lors de cette réunion : la promotion du tourisme patrimonial sur le territoire mais surtout sur les communes par différents moyens, dont l'évolution du site internet des Offices de Tourisme étoffé des particularismes des communes via le tour des monuments des communes par un drone, avec des fiches signalétiques, la promotion des produits de terroir (vin, truffes...), la voie verte cyclable (dossier complexe...).

En direct de la Mairie / Etat Civil

Naissance :

Jules VAN GORP MARECHAL, né le 13 février 2021
dans la maison familiale à Saint Pantaléon les Vignes

Elections Départementales et Régionales

Les 13 et 20 juin 2021 de 8 h à 18 h
Petite salle du domaine Urdy

L'actualité de ce trimestre

Après autorisation de la commune, un jardin aromatique partagé a été créé cet hiver par les habitants du quartier au niveau du stop derrière l'église, sous le beau Micocoulier. Il faudra laisser le temps aux plantes de se développer pour trouver bientôt un espace de partage. Belle initiative qui embellit notre village. Merci à tous.



Après les vacances scolaires du printemps, les parents de nos élèves primaires feront leurs réservations de la garderie et des repas de cantine par un site « ARG Famille » avec un paiement en CB ou chèque (toujours d'actualité) pour un suivi en direct 24h/24 et 7j/7

Suite à des intempéries consécutives la toiture du clocher de la Mairie a été endommagée. Les chenaux, le plancher intérieure du clocher et le plafond du perron sont remis à neuf pendant ce premier trimestre.

Mme André Béatrice sera présente une matinée supplémentaire par semaine en remplacement de Nadine à l'Agence Postale, elle saura comme toujours bien vous servir pendant ses jours de présence.

M. Vernet reprend la vente de Paëlla sur la place de l'école tous les mercredis à midi et soir à partir du 7 avril 2021. Les restrictions sanitaires dû au COVID seront respectées.





Toujours des soucis de compréhension ou de « mauvaise fois »

Rappel : les cartons sont à casser et à mettre dans la benne à carton qui est à côté du container vert, les vêtements dans le bac spécifique pour le retraitement du linge et le matelas à amener à la déchetterie. Celle-ci est ouverte tous les jours de la semaine et même le samedi matin.

On vous signale aussi que la plate forme est pour les usagers du village et EXCEPTIONNELLEMENT pour les personnes de passage, que chaque village est munis de plate forme à ordures ménagères.



Courant du mois de juin,

les deux plateformes d'apport volontaire (PAV) vont faire peau neuve.

Informations

L'Agence Postale Communale et le Dépôt de Pains :

Le personnel vous informe qu'il n'y aura plus de prise de cartouches d'encre usagées et que vous avez la possibilité de les déposer à la déchetterie de Valréas.

Qu'il y a à votre disposition un service internet pour vos connections avec votre Banque Postale (pensez à vos codes d'accès, ils sont personnels et confidentiels)

Nous ne prenons plus de livres pour l'instant mais un stock est toujours à votre disposition à l'Agence Postale et ils sont en libre service.

Nous vous rappelons que le dépôt de pains est desservi par la boulangerie de Venterol tous les matins avec pains, viennoiserie, petits biscuits, journaux locaux.

La petite ressourcerie,

Collecte, valorisation, vente et sensibilisation

La petite ressourcerie est un Atelier Chantier d'Insertion proposant une activité de récupération d'objets anciens, destinés à être jetés, afin de leur donner une seconde vie.

4 pôles se distinguent :

LA COLLECTE : les objets que vous n'utilisez plus, sont soit collectés aux déchetterie, soit par apport volontaire à « la fabrique »

LA VALORISATION : les objets collectés bénéficient d'une seconde vie grâce aux salariés en insertion qui les rénovent (réutilisation, réparation)

LA VENTE : une fois les objets rénovés, la petite ressourcerie vend à petits prix ces objets de seconde main.

LA SENSIBILISATION : par son action et son discours La Petite Ressourcerie sensibilise à la protection de l'environnement et à la réduction des déchets.

LA FABRIQUE : 11 rue du Temple 84600 Valréas

Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le jeudi de 9 h à 12 h

DECHETTERIE DE VALREAS : tous les lundis après-midi

LA BOUTIQUE : 35 rue de l'hôtel de ville 84600 Valréas

Le mercredi de 10 h à 12 h 30

Le vendredi de 14 h à 18 h

WWW.facebook.com/LaPetiteRessourcerieValréas

La petite ressourcerie est une action portée par l'association « Coup De Pouce »

www.coupdepouce84.fr

Nous contacter : 04.90.37.41.27 ressourcerie.cdp@outloulk.fr

Amicale des Sapeurs Pompiers



« Au nom de l'amicale des Sapeurs-pompiers de Valréas, je vous remercie pour les dons déposés à la mairie et à l'agence postale de Saint Pantaléon les Vignes.

Nous avons pu compter sur votre générosité malgré cette année particulière. Votre soutien est important et vital pour notre association.

En espérant reprendre rapidement une vie normale pour enfin vous rencontrer lors de nos futures tournées.

Prenez soin de vous et à l'année prochaine ! »

Le Président de L'amicale des Sapeurs-pompiers de Valréas,

Adjudant Bernard FAREL

PARTICIPER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR
VOTRE TERRITOIRE: VOUS INTÉRESSE ?

ENVIE DE PARTAGER VOS REMARQUES, VOTRE AVIS ?
VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PORTEUR DE PROJET ?

CONCERTATION PUBLIQUE
DU PLPDMA
DU 1ER MARS AU 1ER JUIN



UN LIEN UNIQUE
WWW.SYPP.FR (RUBRIQUE PLPDMA)

NOUS CONTACTER : CONTACT@SYPP.FR

Calendrier du bus santé 2021

Dépistage de la rétinopathie diabétique
et actions de prévention santé

Véhicule aménagé, le Bus Santé sillonne l'Ardèche et la Drôme depuis 2017 pour des campagnes de dépistage de la rétinopathie diabétique (atteinte de la rétine qui peut mener jusqu'à la cécité) il est équipé d'un appareil prenant des photographies du fond de l'œil (indolores et sans gouttes ophtalmiques) et sa tension.

Attention : il n'y a pas de consultation médicale ou de consultation d'ophtalmologie à bord du bus.

Planning : le jeudi 3 juin à Nyons, jeudi 9 septembre à Montélimar ; jeudi 9 décembre à Pierrelatte. D'autres dates à venir consulter en mairie.

Pour tous renseignements et RDV appeler le secrétariat du Bus Santé :
04.75.81.63.10

bussante@collectifsud.fr ;

AICA « La Garenne »

Une saison de chasse bien particulière se termine. Comme notre vie de tous les jours, nous avons du suivre les directives gouvernementales et sanitaires pour organiser nos parties de chasse.

Habituellement, après notre saison nous organisons notre traditionnel repas chevreuil, hélas, Covid oblige, nous ne partagerons pas ce grand moment de convivialité ou nos papilles se délectent de civet et de cuissot cuit à la broche. Nous sommes dans l'attente des nouvelles directives, pour éventuellement partager ce repas avec vous plus tard.

Nous allons organiser une tombola avec de nombreux lots, les billets seront distribués par les chasseurs et disponible à l'Agence Postale de St Pantaleon les Vignes. Le tirage aura lieu le Mardi 25 Mai. Nous comptons sur votre participation.

Nous nous afférons déjà à la préparation de la prochaine saison : aménagement du territoire, entretien des sentiers, des chemins etc.

Nous tenons à remercier la municipalité ainsi que toutes les personnes qui, par leur investissement, nous ont permis de passer une belle saison de chasse .

Prenez soins de vous.

Le Président

Cave Coopérative



LES VIGNERONS ET LA COVID19

Un an déjà sous le régime de la COVID 19 ! Les Vignerons de la Cave de St Pantaléon furent touchés par la pandémie au même titre que le monde entier.

Certaines familles vigneronnes furent durement touchées par la maladie. Certains de nos aînés nous ont quittés cette année. Un hommage leur est par ailleurs dédié dans ce bulletin.

Malgré tout, en 2020 le printemps était au rendez-vous, la vigne a poussé, puis l'été est arrivé, le raisin a mûri.

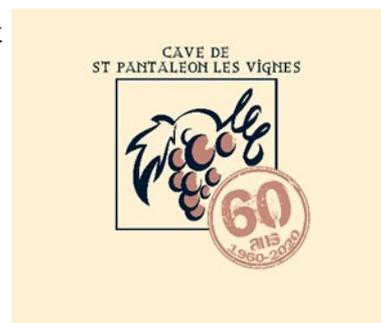
Ce fut un été morose et étrange, pas de fête, pas de « Rousset sous les Etoiles [®] ». La cave avait prévu une très belle soirée en juin pour fêter dignement ses 60 ans.... Anniversaire annulé !

Malgré les difficultés du moment nos clients sont restés fidèle à nos caveaux et nous aurions quasiment conservé notre chiffre d'affaire s'il n'y avait pas eu la fermeture du premier confinement.

COVID ou pas COVID, confinement ou pas, en septembre, nous avons vendangé. La récolte fut régulière et de qualité.

MEDAILLES

Le millésime 2020 nous a apporté une moisson de médailles dans différents Concours de vin. Tous les concours n'ont pas encore eu lieu et nous espérons compléter notre tableau.



Coteaux de Montélimar	ARGENT
Vin du jour Syrah	ARGENT
Brézème Prestige	OR
Petit train	OR
St Pantaléon Prestige	ARGENT
St Pantaléon FUT Reserve	ARGENT

LE TIRE-BOUCHON



Après la « Pyramide de tonneaux » et la grappe « Fruit du Terroir » nous auront un fabuleux « tire-bouchon » devant notre cave.

Jean-Pierre Mancip notre artiste local, sculpteur monumental nous réserve une surprise pour le mois d'avril.

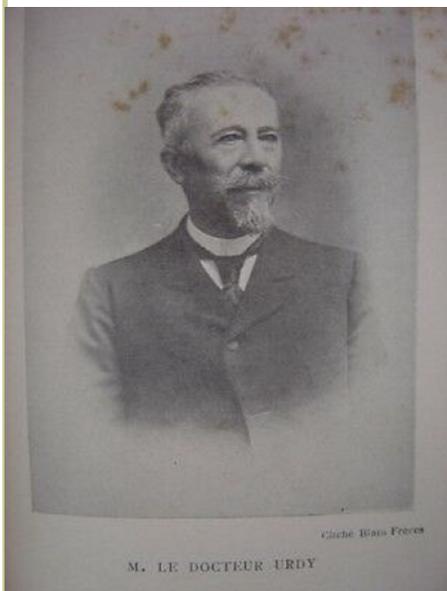
Non, ce n'est pas un poisson, mais un tire-bouchon monumental qui trônera devant la cave.

Nous espérons très fort une fin des restrictions sanitaire pour vous inviter tous à l'inauguration de cette sculpture, un verre de St Pantaléon ou de Rousset à la main.

Une route, une Histoire

Route d'URDY (partie 1)

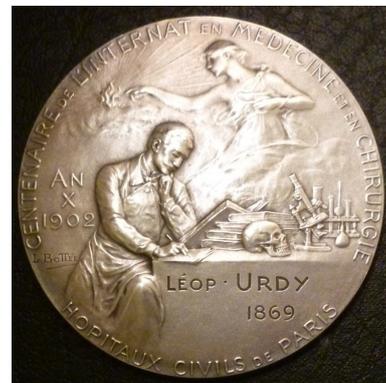
Cette route d'Urdu, qui mène au Domaine du même nom, est un hommage rendu à Jean-Pierre Léopold URDY, médecin et Maire de la commune de 1896 à 1904.



Portrait de Léopold Urdu

Né le 24 avril 1848 à Saint-Pantaléon les vignes, il devient interne des Hôpitaux de Paris en 1869. Il est l'auteur de publications dont le *Manuel opératoire ovariotomie et hystérotomie* en 1874. Il est membre de la société d'Archéologie, d'Histoire et Géographie de la Drôme en 1920 (source : Geanet).

Le domaine était un domaine viticole, cadastrée CHAMBON en 1835, nom de la mère de ce dernier, avec seulement des écuries et une partie des dépendances agricoles au même emplacement. Attenante, aux parties agricoles, la partie logis a été complètement reconstruite pour le docteur Léopold Urdu, fin XIXe ou tout début XXe siècle. Dans la seconde moitié du XXe siècle, le domaine est resté un temps à l'abandon, avant d'être racheté en 1986 par la municipalité qui en a fait la mairie.



Grande médaille Art nouveau en bronze plaqué argent, 1902, commémorant le Centenaire de l'Internat en Médecine et de la Chirurgie des Hôpitaux civils de Paris. Elle a été remise à Léopold URDY, un pionnier de la gynécologie (1869). Elle a été sculptée par Jean-Baptiste Louis-Alexandre BOTTEE (1852-1940). La médaille a été frappée par la Monnaie de Paris (sources : Inter-

Depuis, les anciennes écuries ont été transformées en atelier et les dépendances agricoles, restaurées et remaniées, ont été converties en salle polyvalente. Le corps de logis devait être restauré à l'identique. Faute d'archives, le ou les architectes à la réalisation du bâti tout comme les artistes ayant réalisé les peintures décoratives à l'intérieur ne sont pas formellement identifiés.



Toutefois des traits architecturaux sont similaires avec la mairie que le Docteur a fait construire en 1902 à l'entrée du village, lors de son mandat de Maire de 1896 à 1904, par les architectes J. Rey et G. Allingry, de Valence, laisse à penser qu'il a fait appel à ces derniers pour sa propre maison.



Autour de sa demeure et de ses dépendances, le Docteur Urdu a fait aménager un parc paysager par l'agence LUIZET, paysagiste-pépiniériste à Ecully (Rhône), à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle. Ce parc comprend une prairie et un étang, une fontaine moussue, une presqu'île ornée d'une statue, une grande rocaille et un pont en rocher, ainsi que des masses boisées. Considéré comme exceptionnel dans le canton, c'est l'aspect sauvage et romantique qui caractérise ce jardin.

(sources : Base Pallissy du Ministère de la Culture, enquête entre 1998 et 2000).



Le Docteur Léopold URDY décédera le 31 juillet 1929 à Saint-Pantaléon les vignes à l'âge de 81 ans. Il sera enterré dans le cimetière de la commune.

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début juillet 2021

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; **Responsable de la rédaction :** Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN ; **Illustration couverture :** Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h